

Addendum sur la version 2018/3 des glossaires Personnel File Consultation Answer et Notification

Version corrigée le 20/11/2018

Glossaires Personnel File Consultation Answer et Notification :

- Zone 00655 TYPE DE TRAVAILLEUR (WorkerType) : Ajout de la valeur PMP :

IL Y A	IL FAUT
<p>A17 (Article 17) = catégorie spécifique de travailleurs (animateur, moniteur, manifestation sportive,...)</p> <p>BCW (Build & Construction Worker) = travailleur du secteur de la construction (à l'exception des IVT, RTA, STU et DWD)</p> <p>DWD (Dimona without DmfA) = travailleur non soumis aux cotisations</p> <p>EXT (Extra worker) = travailleur occasionnel</p> <p>FLX (Flexi-Job) = travailleur pouvant bénéficier d'un salaire flexi</p> <p>IVT (Individual Vocational Training) = formation professionnelle individuelle</p> <p>RTA (Registered Trainees or Assimilated) = apprenti agréé ou assimilé du secteur de la construction. Les apprentis des autres secteurs sont déclarés avec OTH.</p> <p>STU (Student)= étudiant</p> <p>STX (Student extra) = étudiant occupé comme travailleur occasionnel (! Attention, à partir du trimestre 2014/1 il n'est plus possible d'introduire des déclarations pour ce type de travailleur)</p> <p>TEA (Teacher) = personnel des établissements d'enseignement (code E en DmfAPPL)</p> <p>TRI (Transition Internship) = stage de transition</p> <p>OTH = autre</p>	<p>A17 (Article 17) = catégorie spécifique de travailleurs (animateur, moniteur, manifestation sportive,...)</p> <p>BCW (Build & Construction Worker) = travailleur du secteur de la construction (à l'exception des IVT, RTA, STU et DWD)</p> <p>DWD (Dimona without DmfA) = travailleur non soumis aux cotisations</p> <p>EXT (Extra worker) = travailleur occasionnel</p> <p>FLX (Flexi-Job) = travailleur pouvant bénéficier d'un salaire flexi</p> <p>IVT (Individual Vocational Training) = formation professionnelle individuelle</p> <p>PMP (Mandat parlementaire) = Membre d'un parlement ou membre d'un gouvernement fédéral / régional</p> <p>RTA (Registered Trainees or Assimilated) = apprenti agréé ou assimilé du secteur de la construction. Les apprentis des autres secteurs sont déclarés avec OTH.</p> <p>STU (Student)= étudiant</p> <p>STX (Student extra) = étudiant occupé comme travailleur occasionnel (! Attention, à partir du trimestre 2014/1 il n'est plus possible d'introduire des déclarations pour ce type de travailleur)</p> <p>TEA (Teacher) = personnel des établissements d'enseignement (code E en DmfAPPL)</p> <p>TRI (Transition Internship) = stage de transition</p> <p>OTH = autre</p>

Schémas XML

- La valeur PMP est ajouté à l'énumération :

IL Y A	IL FAUT
A17	A17
BCW	BCW
DWD	DWD
EXT	EXT
FLX	FLX
IVT	IVT
RTA	PMP
STU	RTA
STX	STU
TEA	STX
TRI	TEA
OTH	TRI
	OTH

Les schémas XML ont été adaptés.